

GUIDE À L'INTENTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Bienvenue au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption!

Nous t'offrons ce guide afin de bien connaître les procédures d'inscription.

Pour toute question ou problème, tu peux contacter le registra-
riat : 450-470-0922 poste 3226

assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca

Tu auras besoin du [Portail Omnivox](https://cegep-lanaudiere-assomption.omnivox.ca/) tout au long de tes études ici.

<https://cegep-lanaudiere-assomption.omnivox.ca/>

Il existe même une application **Omnivox mobile**. Nous te la recom-
mandons fortement! Rendez-vous sur l'App store ou Google Play.

Pour faire ta première utilisation d'[Omnivox](#), tu dois utiliser ton nu-
méro de demande d'admission original (ton D.A.)*

*Tu as eu plusieurs D.A.? Nous t'enverrons un courriel pour confirmer ton
D.A. original.

Lettre d'admission

Ta lettre d'admission pourrait contenir un **rendez-vous obligatoire**.

Récupère-la dans « Documents et messages » dans les services Omnivox.

Païement des frais

La facture de ta session est dans Omnivox. Elle comprend un frais optionnel. Tu peux ouvrir la description de la facture en cliquant sur son numéro. Consulte le [règlement 4 et 5](#) pour les détails.

Tu peux payer en ligne ou au local F-228.

Nous n'acceptons pas les chèques personnels.

Inscription aux cours

Une fois la facture payée, tu dois d'inscrire à tes cours sur Omnivox.

Prends bien note de ton numéro de confirmation!

Pour tout changement à ton cheminement, prends rendez-vous avec ton aide pédagogique individuel avant le début de la session.

Assurances collectives

Par référendum en 2017, les étudiants ainsi que L'Association étudiante ont voté pour une assurance collective. La prime est payable avec vos frais de scolarité, mais vous avez la possibilité de vous désister et d'obtenir un remboursement entre le 1er et 19 février 2019. Pour plus d'informations: <http://www.planmajor.ca/fr/associations/agecrla>

DATES IMPORTANTES

2 décembre 2018 : Date limite de paiement

Date limite d'inscription aux cours

**18 janvier 2019 : Date limite d'annulation d'inscription
(Remboursement 100%)
[Formulaire d'annulation](#)**

21 janvier 2019 : Début des cours

1er au

**19 février 2019 : Période de désistement des assurances col-
lectives : [Formulaire de désistement](#)**

**14 février 2019 : Date limite d'annulation de cours sans
échec***

***Les annulations se font chez l'API (F-228) avec
ou sans rendez-vous.**

**Date limite d'annulation d'inscription
(Remboursement 50%)**